

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 Mars 2013 à 20 H 30**

Étaient présents : MM. BULOT Gérard, CHOUX Michel, GILLET Alain, GUIGUE Michel, LHONORE Michel, LECOCQ Jean Paul, Mmes BALANDRA Evelyne, CHABOT Jocelyne, GARNIER Catherine, JAILLET Claudette, PERNIN Nelly, VILLOT Patricia, GRUET Aline.

Étaient absents excusés : MM. LAHAYE Jean, CRETIN Cyrille, GANDREY Julien.

Procurations : M. LAHAYE Jean donne procuration à Mr GILLET Alain, M. GANDREY Julien donne procuration à Mme JAILLET Claudette.

Secrétaire de séance : Mme GRUET Aline.

Assistait également : Madame Christelle BOUCHARD -Directrice Générale des Services de la Mairie-

Le procès verbal de la séance du 21 Février 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des prises de décisions des 26 février et 8 mars, tendant à renoncer à exercer le droit de préemption urbain sur les immeubles mis en vente par leurs propriétaires et respectivement situés sur la Commune de PIERRE DE BRESSE :

- 40, route de Neublans : section AL n° 167 et 168,
- 28, Grande Rue : section AK n°126 et 127,
- 8, rue du Bas de Pierre : section AE n° 96, 98 et 100.

2 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE ANNEE 2013 :

Après remise d'une copie du document 1259 adressé par les services fiscaux de l'Etat, aux élus, le Maire rappelle les taux votés en 2012, donne lecture des bases d'imposition effectives 2012 et les bases d'imposition prévisionnelles 2013, fixées par l'Etat. Proposition est faite aux élus de ne pas appliquer d'augmentation pour 2013, telle la décision précédemment prise par les élus lors des réunions des commissions finances et travaux. A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux des impôts locaux pour 2013 comme suit :

	<i>Taux 2013</i>	<i>Pour mémoire Taux 2012</i>
<i>TAXE D'HABITATION</i>	<i>16,15 %</i>	<i>16,15 %</i>
<i>FONCIER BATI</i>	<i>18,35 %</i>	<i>18,35 %</i>
<i>FONCIER NON BATI</i>	<i>39,03 %</i>	<i>39,03 %</i>
<i>COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES CFE</i>	<i>12,38 %</i>	<i>12,38 %</i>

3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2013 :

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme BALANDRA Evelyne) accepte les propositions du Maire et adopte le budget primitif principal 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>TOTAL GENERAL</i>
<i>DEPENSES</i>	<i>2 355 020 €</i>	<i>1 454 110 €</i>	<i>3 789 130 €</i>
<i>RECETTES</i>	<i>2 335 020 €</i>	<i>1 454 110 €</i>	<i>3 798 130 €</i>

Les dépenses d'investissement 2013 porteront principalement sur :

- les acquisitions : tondeuse homologuée route 27 000 € et autre matériel pour les employés communaux 6 900 € -faucheuse d'accotement, compresseur, remorque feuilles, élingues, sujets illuminations 10 000 €, renouvellement du matériel audiovisuel Salle des Fêtes 15 500 €,
- les travaux d'éclairage public par le Sydesl : 83 950 € (rue Neuve EP + enfouissement réseau France Télécom, EP Place de la Mairie, extension ligne Rue du Parc, dernier règlement travaux EP Avenue de la Gare, remplacement lampes et ampoules vétustes),
- les installations de voirie : 75 465 € pour busage divers lieux, Rue des Sabotiers busage et empiérement, travaux Rue de la Duchie + Les Mares Richards, Rue du Parc eaux usées, prises guirlandes Avenue de la Gare,
- divers travaux au sein des bâtiments communaux et leurs abords : changement tuyaux chauffage + étanchéité de la noue école maternelle, plantations, columbarium cimetière de Pierre, porte entrée secrétariat, stores occultant SF: radiateurs Tremplin, clôtures, mises en conformité équipements Eglise, installations électriques divers bâtiments : 40 500 €,
- achat prévisionnel de terrain(s) : 120 000 €,
- réfection de la Place de la Mairie 197 000 €,
- études eaux pluviales 30 000 €,
- versement d'une subvention de 250 000 € au budget assainissement 2013 pour travaux sur les réseaux d'assainissement et résolution des problèmes liés aux eaux parasites.

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme BALANDRA Evelyne) accepte les propositions du Maire et adopte le budget primitif 2013 du service annexe de l'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>TOTAL GENERAL</i>
<i>DEPENSES</i>	<i>200 165 €</i>	<i>366 191 €</i>	<i>566 356 €</i>
<i>RECETTES</i>	<i>200 165 €</i>	<i>366 191 €</i>	<i>566 356 €</i>

Les dépenses d'investissement 2013 porteront sur : des compléments d'études et diagnostics, suite au rendu de l'étude assainissement n° 2 réalisée par la Société Naldéo (ex POYRY), des travaux de mise en séparatif avenue de la Gare afin de pallier à la problématique liée aux eaux parasites.

5 - ALIENATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AFFECTEE A L'USAGE PUBLIC LES POTIERS AM N° 256

Le Conseil Municipal, vu le Code Rural (article L 161.10), vu la parcelle communale AM n° 256 "Les Potiers" susceptible d'accueillir l'extension de l'activité de l'usine MAYET, considérant l'aliénation d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune de PIERRE DE BRESSE, la demande d'acquisition formulée par l'entreprise S.A. MAYET, la révision simplifiée du PLU approuvée le 15 Décembre 2011, à l'unanimité, décide d'engager une procédure préalable à l'aliénation de la parcelle cadastrée Les Potiers" section AM n° 256 et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

6 - VERIFICATIONS PERIODIQUES DE L'ETAT DE CONSERVATION DES AIRES ET EQUIPEMENTS DE JEUX ET DES APPAREILS DE LEVAGE -NACELLE- : CONTRATS

Le Maire rappelle le cadre réglementaire en matière de vérifications périodiques :

- quant à l'état de conservation des aires et équipements de jeux (terrain de sport et école maternelle) et propose de passer un contrat avec le Bureau Veritas pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Avril 2013, périodicité annuelle pour un coût unitaire de 221 € ht, hors frais de dossier.
- des appareils de levage, et propose de passer un contrat avec le Bureau Veritas pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Avril 2013, périodicité semestrielle pour un coût unitaire de 130 € ht, hors frais de dossier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats.

7 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE LA MAIRIE DEPLACEMENT D'OUVRAGE CANDELABRES N° 266 ET 270 ET RAJOUT D'UN LAMPADAIRE :

Le Maire :

- rappelle la réalisation de travaux de réfection de la Place de la Mairie sur 2013 nécessitant le déplacement de 2 candélabres dont le central ainsi que l'implantation d'un nouveau lampadaire,
- fait part aux élus :

* du projet de déplacement d'ouvrage : candélabres 266 et 270 situés Place de la Mairie, réalisé par le SYDESL -dossier référencé 13EP900062- Le Sysdel assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux précités, pour un montant des aménagements envisagés s'élevant à 3102.67 € ht, entièrement financés par le Sydesl.

* de l'avant projet réalisé par le SYDESL référencé sous le dossier 13EP900061 relatif à l'installation d'un nouveau lampadaire d'éclairage public Place de la Mairie (modèle similaire à l'existant), pour un coût estimatif qui s'élève à 2 276,22 €uros ttc, tva récupérée 373,03 €, soit une contribution communale estimative de 1903,19 €uros ht.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les projets techniques présentés par le SYDESL aux conditions ci-dessus indiquées et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant aux dossiers.

8 - TRAVAUX DE REFECTION DE LA PLACE DE LA MAIRIE :

Madame le Maire :

➤ fait part des descriptions technique et financière du projet réalisé par Monsieur CARRATERO Yannick, maître d'œuvre (bâtiment Bureau d'Etudes VRD suivi de chantiers OPC) domicilié 262 Route de Renouillet 71300 FRANGY EN BRESSE,

➤ indique que le coût estimatif du projet s'élèverait pour :

* les travaux à 147 015 €uros ht,

* la mission de maîtrise d'œuvre - fixée à 6 % du montant total ht des travaux réels- à 8 821 € ht,

* les prestations diverses (publication annonces du marché dans les journaux légaux, autres frais), à 8 880 € ht,

➤ donne lecture de l'avis de l'ABF rendu le 11 courant suite à consultation par la Mairie en date du 22 février 2013, en raison de l'implantation géographique de la Place de la Mairie située dans le périmètre classé du Château,

L'exposé du Maire entendu et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient ledit projet selon le plan de financement **estimatif** suivant :

↳ Dépenses d'investissement : 164 715.75 €uros ht (147 015 € ht de travaux, 8 821 € ht d'honoraires et 8 880 € ht de frais divers : publications appel d'offres et autres),

↳ Recettes d'investissement : * 32 943 €uros ht (article 13 P2IC),
* 98 800.00 €uros ht 60 % (article 13 DETR,)

↳ Autofinancement : environ 32 972 €uros ht,

Rappel : le montant des dépenses réelles ainsi que l'octroi des subventions permettront l'établissement du plan de financement définitif.

- autorise le Maire à inscrire 197 000 euros ttc au Budget Principal 2013 Commune

- sollicite l'octroi de subventions dans le cadre du P2IC Conseil Général de Saône et Loire et de la DETR -Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux-

- charge le maire du lancement et suivi du marché public,

- autorise le Maire à signer l'ensemble des documents et courriers afférents au dossier.

9 - RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'AVENIR SUR 24 MOIS :

Depuis le 1^{er} novembre 2012, les collectivités territoriales peuvent avoir recours aux emplois d'avenir prévus par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 et le décret n° 2012-1207 du 31 octobre 2012. Il s'agit d'un contrat de travail de droit privé qui prend la forme d'un CDD de 12 à 36 mois comportant obligatoirement une aide à l'insertion professionnelle pour le salarié. Un programme de formation -selon les besoins du salarié et de l'employeur- et de tutorat préalablement défini à la signature du contrat, conditionne le versement de l'aide par l'Etat à la Collectivité.

Ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des 16, 25 ans révolus, sous conditions. Considérant les besoins recensés par la Commune en matière de tâches liées à l'entretien des, bâtiments, espaces verts, de la voirie, de la station d'épuration, et compte tenu du départ en retraite au 1^{er} avril d'un agent communal, un contrat d'avenir pourrait être recruté au sein de notre commune pour exercer les fonctions d'agent d'entretien dans les domaines ci-dessus énumérés à temps plein pour une période de 24 mois à compter du 2 Avril 2013 pour se terminer au 31 Mars 2015, avec prise en charge par l'Etat à hauteur de 75 % du SMIC plus exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante le recrutement d'un contrat d'avenir en qualité d'agent d'entretien avec pour missions l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, du matériel, de la station d'épuration et de la voirie, à raison de 35 heures par semaine pour une durée de 24 mois. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la proposition du Maire, décide l'inscription des crédits correspondants à la dépense, aux budgets primitifs commune exercices 2013, 2014 et 2015 et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents inhérents au dossier.

10 – PROPOSITIONS DIVERS DEVIS :

A. TONDEUSE HOMOLOGUEE ROUTE

Madame le Maire :

- indique l'achat, en juin dernier, d'une tondeuse TORO 7200 non homologuée route, les offres reçues (caractéristiques du modèle, garantie, coût etc...) pour l'acquisition d'une tondeuse homologuée route, et la reprise du modèle TORO 7200.

- offres parvenues en Mairie :

* Ets VOISIN SAS Route de Lons 39210 Voiteur :

nouvelle tondeuse professionnelle homologuée route modèle TORO type Z 7210 au prix de 26 959.04 € ttc,
reprise du matériel TORO Z 7200 12 959.04 €,

* CLAAS Réseau Agricole Macon Centre de Craçot Route de Lons le Saunier 39570 Craçot :

nouvelle tondeuse professionnelle homologuée route modèle TORO type Z 7210 au prix 26 777.24 € ttc,
reprise du matériel TORO Z 7200 14 000 €,

* SARL Guillot 71270 Pierre de Bresse (revendeur local agréé) :

nouvelle tondeuse professionnelle homologuée route modèle TORO type Z 7210 groundmaster au prix de 26 790.40 € ttc,
reprise du matériel TORO Z 7200 13 000 € net de taxes,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité retient :

- le devis de l'entreprise CLASS Réseau Agricole Macon Centre de Craçot Route de Lons le Saunier 39570 Craçot pour l'achat d'une tondeuse référencée TORO 7210 homologuée route, équipée d'un mulching recycler, d'une coupe d'un mètre

cinquante sept, garantie pièces et main d'œuvre sur durée de 2 ans pour un montant de 22 389 €uros HT ou 26 777.24 €uros TTC.

- accepte la reprise pour un montant de 14 000 € du modèle TORO Z 7200 non homologuée route.

B. ACQUISITION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT AUDIOVISUEL SALLE DES FETES : DEVIS

Madame le Maire rappelle les dysfonctionnements de plus en plus fréquents et désagréables de la sono à la Salle des Fêtes, les remarques de plus en plus nombreuses à ce sujet des locataires de la salle, la vétusté du matériel acquis dans les années 90 et propose de retenir l'offre formulée par la Société IRELEM zone verte 3 rue des Varennes 71880 Châtenoy le Royal quant à l'acquisition d'un équipement audiovisuel neuf composé : * d'un nouveau vidéoprojecteur, * de l'intégration d'un lecteur bluray, * d'un décodeur TNT SAT et d'un commutateur vidéo informatique avec prise HDMI, * de l'intégration d'un plastron de pilotage du vidéoprojecteur, * de l'adaptation du câblage, * du remplacement de la table de mixage,* de l'amplificateur et des enceintes, pour un coût 12 959,53 € ht ou 15 499,60 € ttc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la Société IRELEM et sollicite l'installation du matériel sans délai à la Salle des Fêtes.

11 - DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2013 CONSCRITS ET COMITE DE JUMELAGE :

Madame le Maire fait part :

- du courrier en date du 16 Février 2013, de Monsieur le Président des Conscrits sollicitant le versement d'une subvention à titre exceptionnel qui permettrait d'aider l'association à financer le bal privé, le banquet, la Société de gardiennage. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote en faveur du versement d'une subvention de 200 € à l'Association des Conscrits de Pierre de Bresse, à titre exceptionnel.

- du courrier en date du 15 Février 2013, du Comité de Jumelage indiquant le déplacement des Pierrois auprès des correspondants de Gensingen les 18, 19 et 20 Mai prochains et la demande de versement d'une subvention à titre exceptionnel qui permettrait d'aider le comité à payer le présent qui pourrait être offert aux correspondants par les Pierrois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote en faveur du versement d'une subvention de 500 € au Comité de Jumelage Pierre de Bresse-Gensingen, à titre exceptionnel.

12 - CADEAU SOUVENIR POUR DEPART EN RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL :

Il est d'usage par la Commune lors du départ en retraite d'un agent communal d'offrir un bon d'achat. Il convient d'adopter une délibération d'une part nominative et d'autre part fixant le montant maximal du bon consenti. Vu le départ en retraite de Monsieur Daniel LIMOGES fixé au 1^{er} avril 2013, à l'unanimité, le Conseil Municipal alloue une somme de 250 € en bon d'achat pour cadeau. Monsieur Daniel LIMOGES a exercé les fonctions d'Adjoint Technique durant 25 ans. Cette dépense sera imputée au compte 6232 « fêtes et Cérémonies » du BP Commune 2013.

13 - COMPTES RENDUS DE L'ACTIVITE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- * de la réunion de la Commission Loisirs Culture et Tourisme : fête patronale : en 2013 le défilé sera plus étoffé qu'en 2012, tenue d'un service d'ordre, course cycliste organisée par le Vélo Club : nouvelle réunion programmée sur juin avec pour ordre du jour la détermination de l'organisationnel, des animations et divers points,
- * de la réunion du Conseil Municipal Jeunes : 3 groupes de travail : mise à jour du site internet, panneaux de sécurité vélos, logo du Conseil Municipal Jeunes,
- * de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le Lundi 29 avril 2013 à 20 h 30,
- * de la visite de Madame la Sous-Préfète, le 19 avril 2013, à 14 heures.

14 - COMMUNICATIONS D'INFORMATIONS DIVERSES :

- * 29 mai passage sur la Commune, d'un raid pédestre (18 coureurs) organisé en l'honneur du 50^{ème} anniversaire du jumelage entre Bourg en Bresse et Bad Kreuznach (Allemagne),
- * divers courriers de remerciements d'associations pour l'attribution d'une subvention communale, ainsi que des Sapeurs Pompiers pour le soutien de la Commune lors du cross départemental (prêt de matériel ...),
- * C2B réalisera les travaux suivants au plan d'eau : passerelle pour personnes à mobilité réduite, curage entre les 2 bassins plus empiérement.

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.

A PIERRE DE BRESSE, le 2 avril 2013

Le Maire,

Claudette JAILLET

Affiché le : 5 avril 2013

Retiré le : avril 2013

Le Maire, Claudette JAILLET